



Monsieur Edouard Philippe
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 Paris

Paris, le 8 juin 2020

Monsieur le Premier Ministre,

L'ensemble des organisations signataires de ce courrier vous alerte sur la situation d'urgence dans laquelle se trouvent les chauffeurs de taxi de la région parisienne, des grandes métropoles urbaines et des parcs d'attractions et de loisirs.

Actuellement, les taxis subissent une perte située entre 60 et 90 % de chiffre d'affaires. La reprise tant attendue n'est absolument pas au rendez-vous. L'absence de reprise risque d'ailleurs de durer encore quelques mois vu l'activité nulle dans les aéroports, lieux de loisirs, etc... et dont la disparition des nombreux touristes qui constituent habituellement une grande part de notre activité.

Aussi, il est plus que fondamental d'incorporer les taxis dans le dispositif du plan de soutien au secteur de tourisme, acteur principal de l'activité. Ce plan que vous comptez mettre en place et présenterez le 10 juin prochain à l'assemblée nationale serait incomplet s'il n'incluait pas le taxi.

Autrement, les situations risquent de se précariser et les faillites de se multiplier, engendrant des plans de licenciements massifs pour certaines entreprises avec toutes les conséquences désastreuses qui en découlent. L'économie annexe (concessionnaires automobiles, assurances, équipementiers, etc...) qu'alimente le taxi sera aussi impactée.

Nous vous avons déjà adressé un courrier le 19 mai dernier, celui-ci est resté sans réponse de votre part. Nos demandes que seules rendraient possibles l'inclusion du taxi dans le plan tourisme sont les suivantes :

- Annulation des cotisations sociales
- Exonération de la TVA pour l'année 2020
- Prolongation du chômage partiel quel que soit le statut (chauffeurs artisans/locataires-gérants/coopérateurs et entreprises du secteur)
- Mise en place du fonds de solidarité jusqu'à décembre 2020

L'inquiétude d'un avenir incertain génère une colère et une tension qui augmentent de jour en jour dans la profession tout statut confondu et l'ensemble des organisations professionnelles ne sera pas tenu responsable des conséquences que cela engendrera dans l'avenir notamment des mouvements spontanés des chauffeurs en colère.

Nous nous tenons à votre disposition pour toutes informations complémentaires et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Au nom de l'intersyndicale
Christophe Jacopin

P.S. : Une copie est également adressée au Ministre de l'Economie, M Bruno Lemaire, ainsi qu'au Ministère des Transports.